

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

----- COMPTE- RENDU

AFFICHE LE 27 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le quatorze janvier deux mille vingt (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BALLE Pascale, BAUDUIN Michel, BENELLI Frédéric, BLANCHARD Alain, BOSSARD Françoise, BOUDIGOU Adeline(présente jusqu'à la délibération n° 1), BOURDIN Laurence, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, CODET Bernard, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, DURAND Claude, EPAUD Sylvie, GAYDA Catherine, GINO Corine, GROUSSEAU André, HECHT Gérard, HENNO Linda, HERBRETEAU Jean-Claude, HORDENNEAU Dominique, JAUZELON Marie-Noëlle, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LANDRIEAU Nicole, LAURY Isabelle, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MEREL Chantal, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MIGNON Laëtitia, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PARISSET Lionel, PATHE Martine, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, PLANSON Didier, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre, VERMERIE Sophie, VILOLOT Caroline, VRIGNON Francine.

ABSENTS EXCUSES : BELLE Jean-Marie donne pouvoir à LOPEZ Sophie, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BOUDIGOU Adeline donne pouvoir à COMPARAT Annie (à partir de la délibération n°2), BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à RUCHAUD Daniel, CHENECHAUD Frédéric donne pouvoir à DEJEAN Jean-François, COUGNAUD Henri donne pouvoir à RAIMBAUD Richard, FOURNIERE Claude donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, HOUSSAINT Patrick donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, YOU Michel donne pouvoir à BENELLI Frédéric.

ABSENTS : AUGRY Valérie, CHARTEAU Joseph, LANDAIS Jean-Noël, LE SANN Jean-Yves, MARTIN Françoise, MENERET Jean-Christophe, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, ROBIN Evelyne, SILARI Nathalie.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEJEAN Jean-François a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'INFORMATION : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Lors du Conseil Communautaire du 13 décembre dernier, Les Sables d'Olonne Agglomération a approuvé le PCAET.

Le PCAET est un outil de planification qui cadre la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il a pour objet :

- La lutte contre les effets du changement climatique, par l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre et la réduction de nos consommations d'énergie,
- L'adaptation aux changements en cours et à venir, pour rendre le territoire plus résilient.

Le PCAET, établi pour une durée de 6 ans, comprend :

- L'élaboration d'un diagnostic du territoire et d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre,
- La définition d'une stratégie et d'objectifs opérationnels,
- La rédaction d'un programme d'actions.

DELIBERATIONS

1. LANCEMENT DU « PLAN FORET CLIMAT 2050 »

La Ville a la volonté de s'insérer dans un plan de préservation des ressources pour les générations actuelles et futures et a pour ambition de lancer un projet de renaturation d'ampleur du territoire dénommé « Plan Forêt Climat 2050 » permettant la protection et la récréation de plusieurs centaines d'hectares de zones ouvertes : naturelles, agricoles et forestières dans et autour de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le lancement du projet « *Plan Forêt Climat 2050* »,
- d'approuver le lancement d'une consultation destinée à retenir un bureau d'études chargé, aux côtés de la Ville :
 - d'affiner les périmètres concernés par le projet,
 - d'assister la Ville dans la conclusion de conventions avec ses partenaires institutionnels, associatifs, économiques ou individuels,
 - d'alimenter la réflexion du PLUi sur ces questions en proposant les outils d'urbanisme les plus pertinents pour la mise en œuvre du *Plan Forêt Climat 2050*,
 - d'étudier les opportunités de végétalisation des espaces publics urbains,
 - de proposer des modalités de concertation indispensable à la réussite d'un projet d'une telle ampleur tout en y associant les comités consultatifs de quartiers
- de saisir les opportunités d'acquisitions foncières qui faciliteront la mise en œuvre du *Plan Forêt Climat 2050*,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager le travail avec les partenaires de la Ville et du projet.

2. ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER BATI ET NON BATI AU LIEU-DIT LE FENESTREAU DANS LE CADRE DU « PLAN FORET CLIMAT 2050 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir auprès des consorts Colins un ensemble immobilier bâti et non bâti d'une surface d'environ 32,58 hectares situé au lieu-dit Le Fenestreau et dont les références cadastrales sont les suivantes : 060 AA 1, 060 AA 2, 060 AA 3, 060 AA 4, 060 AA 15, 060 AA 16, 060 AA 17, 060 AA 18, 060 AA 19, 060 AA 20, 060 AA 21, 060 AA 22, 060 AA 23, 060 AA 24, 060 AA 25, 060 AA 26, 060 AA 27, 060 AA 28, 060 AA 29, 060 AA 30, 060 AA 31, 060 A 225, 060 AA 267, 060 AA 268, 060 AA 269, 060

AA 302, 060 A 272, 060 A 276, 060 A 298, 060 A 299, 060 A 300, 060 A 301, 060 A 302, 060 A 303, 060 A 304, 060 A 305, 060 A 306, 060 A 312, 060 A 1815, 060 A 1816, 060 A 1817 pour un prix total de 2 654 754,20 € HT,

- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition.

3. ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DES CONSORTS LAMOUR DANS LE CADRE DU « PLAN FORET CLIMAT 2050 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir auprès des consorts LAMOUR les parcelles cadastrées 194 060 ZE 9 / 10 et A 1966 d'une contenance totale d'environ 10,40 hectares aux lieux-dits La Maisonnette, Beaumont et Patis des Landes pour un prix total de 1 083 687.80 € HT,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition.

4. ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

La Ville, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place une démarche d'accompagnement des associations dans un processus d'éco-responsabilité. Pour cela elle souhaite réaliser un diagnostic avec la participation d'associations représentatives, pour faire émerger un plan d'actions pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de lancer cette démarche dès le début de l'année 2020,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents liés à cette démarche.

5. DUNES DU PUIT D'ENFER : RESILIATION DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

A la suite de la consultation publique et de l'arrêt du projet tel que prévu dans les dossiers réglementaires, les travaux définis dans la convention n'auront donc pas lieu. A la demande du Conservatoire du Littoral, conformément à l'article 8.3 de la convention, il est donc nécessaire de résilier cette convention, sans indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 vote contre (Madame Nicole LANDRIEU)

- de résilier la convention de Co-Maitrise d'ouvrage entre le Conservatoire du Littoral et la Ville concernant le projet des Dunes du Puits d'Enfer,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

6. TRANSFERT DES PROCEDURES DE MODIFICATION ET DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME EN COURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION »

Afin de permettre l'achèvement des procédures de modification et de mise en compatibilité des PLU engagées avant le 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la ville des Sables d'Olonne, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

(1 abstention : Madame Nicole LANDRIEAU)

- d'approuver le transfert des procédures de modification et de mise en compatibilité des PLU en cours à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » :
 - la modification 4-11 du PLU d'Olonne sur Mer, engagée par la ville d'Olonne sur Mer par délibération en date du 2 juillet 2018 puis du 15 octobre 2018,
 - la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Château d'Olonne, engagée par la ville des Sables d'Olonne par délibération du 8 juillet 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

7. ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE AU LIEU DIT LE FOND SABLAI

Une parcelle cadastrée 194 060 AT 402 d'une contenance de 229 m² dont une partie est intégrante au projet de lotissement échappe à la maîtrise foncière de la commune. Aussi, il convient de régulariser la situation par l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée 194 060 AT 402 d'une contenance de 229 m² au prix de 13 740,00 € HT soit 60,00 € HT du m² auprès de M. GUENOT Alain,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

8. DECLASSEMENT ET CESSION D'UN FOSSE AUPRES DE LA SOCIETE LODGIM

La société LODGIM a sollicité la Ville afin d'acquérir une emprise foncière de 460 m² pour l'intégrer à son projet de lotissement de 27 logements situé rue du Taillis. Le fossé serait ainsi conservé pour l'écoulement d'une partie des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de constater dans un premier temps la désaffectation d'une emprise communale d'environ 460 m² (sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert),
- d'approuver dans un second temps son déclassement du domaine public pour l'incorporer dans le domaine privé communal,
- de céder enfin ladite emprise à la société LODGIM au prix de 173,00 € HT du m² soit environ 79 580,00 € HT (sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre expert permettant de déterminer la surface précise à céder),
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

9. CESSION DE PARCELLES A VENDEE FONCIER SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) AU SEIN DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES IPOMEES »

La Ville souhaite s'appuyer sur un nouveau dispositif juridique d'accès sociale à la propriété le Bail Réel Solidaire (BRS) créé par ordonnance n°2016-985 du 20 juillet 2016 permettant notamment à de jeunes primo-accédants de devenir propriétaires de leur maison, de favoriser le parcours résidentiel des locataires et de sécuriser l'accès grâce aux garanties prévues par le BRS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder les lots 2, 3, 4 et 5 du lotissement « Le Clos des Ipomées » d'une contenance totale de 1 322 m² auprès de Vendée Foncier Solidaire en vue de la réalisation de quatre habitations dédiées au BRS et pour un prix de 60 000.00 € HT soit 45.39 € HT / m²,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

10. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX PROJETS DE BAIL RÉEL SOLIDAIRE « LE CLOS DES IPOMÉES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de participation financière aux projets de bail réel solidaire « Le Clos des Ipomées » avec Vendée Foncier Solidaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous documents nécessaires à son exécution.

11. CESSION DE PARCELLES A VENDEE FONCIER SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) SUR DES TERRAINS SITUÉS RUE DU COLONEL BELTRAME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder les parcelles cadastrées 194 166 AB 1069 / 1072 d'une contenance totale de 1863 m² situées rue du Colonel Beltrame auprès de Vendée Foncier Solidaire en vue de la réalisation de cinq habitations individuelles dédiées au BRS et pour un prix de 74 000.00 € HT soit 39.72 € HT / m²,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

12. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX PROJETS DE BAIL RÉEL SOLIDAIRE « RUE DU COLONEL BELTRAME »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de participation financière aux projets de bail réel solidaire « rue du Colonel Beltrame » avec Vendée Foncier Solidaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous documents nécessaires à son exécution.

13. CESSION DE PARCELLES A VENDEE FONCIER SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) AU SEIN DU LOTISSEMENT « LES ROSES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder les lots 25 et 63 du lotissement « Les Roses » d'une contenance totale de 358 m² et cadastrés 194 AR 1216 / 1223 /1244 auprès de Vendée Foncier Solidaire en vue de la réalisation de deux habitations individuelles dédiées au BRS et pour un prix de 32 000.00 € HT soit 89.39 € HT /m²,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

14. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX PROJETS DE BAIL RÉEL SOLIDAIRE « LES ROSES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de participation financière aux projets de bail réel solidaire « Les Roses » avec Vendée Foncier Solidaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous documents nécessaires à son exécution.

15. OPERATION D'AMENAGEMENT DU PETIT FIEF DU PUIITS ROCHAIS - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION

Par délibération du 30 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération d'aménagement du quartier d'habitation du « Petit Fief du Puits Rochais » et a décidé d'en confier la réalisation à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement qui arrivera à échéance au 1^{er} décembre 2023.

Considérant la volonté de la Ville de répondre aux besoins en logements des familles et actifs en développant sur le territoire communal un parc de logements diversifié favorable au parcours résidentiels, le « programme global des constructions » du quartier d'habitation du « Petit Fief du Puits Rochais » doit être modifié afin de permettre la réalisation de 35% de logements sociaux dont 6 dans le cadre d'un programme de Bail Réel Solidaire, 30% de logements abordables et 35% de lot libres au lieu de respectivement 25%, 38% et 37% initialement programmés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 au traité de concession du quartier d'habitation du Petit Fief du Puits Rochais, modifiant le programme global des constructions,
- d'acter la modification du bilan financier prévisionnel consécutif à la modification du programme global des constructions tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au traité de concession et tout document y afférent.

16. OPERATION D'AMENAGEMENT DU « QUARTIER D'HABITATION DU PETIT FIEF DU PUIITS ROCHAIS » : VENTILATION DES LOTS PAR TYPE D'HABITAT ET DEFINITION DES PRIX DE CESSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer la liste des lots réservés aux Logements locatifs sociaux, à l'accession abordable, à l'accession par Bail Réel Solidaire et à l'accession libre comme suit :

Type	Lot	Nombre de logements	Superficie	Prix moyen HT par lot (+ ou - 10% à préciser suite à document d'arpentage)	
Locatif social	B	8	1326m ²		
Bail Réel Solidaire (logements sociaux en accession)	1	1	252m ²		
	2	1	244m ²		
	A	4	701m ²		
Abordable	3	1	264m ²	33 000	
	4	1	272m ²	34 000	
	5	1	272m ²	34 000	
	6	1	264m ²	33 000	
	7	1	279m ²	34 875	
	8	1	287m ²	35 875	
	9	1	287m ²	35 875	
	10	1	279m ²	24 875	
	14	1	200m ²	25 000	
	15	1	224m ²	28 000	
	21	1	204m ²	25 500	
	22	1	204m ²	25 500	
	Libre	11	1	200m ²	38 000
		12	1	245m ²	46 550
13		1	245m ²	46 550	
16		1	297m ²	56 430	
17		1	322m ²	61 180	
18		1	267m ²	50 730	
19		1	235m ²	44 650	
20		1	226m ²	42 940	
23		1	470m ²	89 300	
24		1	490m ²	93 100	
25		1	395m ²	75 050	
26		1	451m ²	85 690	
27	1	285m ²	54 150		
28	1	328m ²	62 320		

- de préciser que les critères d'attribution des lots en accession abordables seront ceux définis par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2019,
- d'arrêter le prix du foncier des lots en accession libre à 190€ hors taxe + TVA/m² de terrain cessible,
- d'arrêter le prix du foncier des lots en accession abordable à 125€ HT + TVA /m² de terrain cessible,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

17. PROGRAMME ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ - DANS LE NEUF "PASSEPORT POUR L'ACCESSION" ET BAIL RÉEL SOLIDAIRE - DANS L'ANCIEN "ECO-PASS"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de mettre en œuvre les aides financières « PASSEPORT POUR L'ACCESSION », majorée en cas de logement BRS, et « ECO PASS »,
- de retenir les critères suivants pour accorder les aides communales :
 - Les bénéficiaires doivent répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
 - L'acquisition-amélioration ne peut concerner que les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
 - Les travaux d'amélioration énergétique doivent atteindre un gain énergétique :
 - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,

- de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
 - Les travaux doivent être réalisés par des professionnels,
 - Afin de répondre aux problématiques spécifiques de notre territoire, il est proposé d'ajouter le critère suivant : si le candidat à l'acquisition est une personne seule, elle doit avoir moins de 36 ans à la date de dépôt du dossier ; si le candidat à l'acquisition est un couple, la moyenne des deux âges doit être inférieure à 40 ans, à la date de dépôt du dossier.
- d'accorder une prime communale aux ménages de 1 500 € quelle que soit la composition familiale du ménage pour « ECO-PASS »,
- d'accorder une prime communale aux ménages de 1 500 € si, relevant des plafonds de ressources PLS, ou de 3 000 € si, relevant des plafonds de ressources PLUS, pour le « PASSEPORT POUR L'ACCESSION » majorée de 1 000 € si acquisition d'un logement BRS,
- d'arrêter le nombre de primes, par année, à 10 dossiers pour « ECO-PASS », à 33 dossiers pour le « PASSEPORT POUR L'ACCESSION » (23 pour les plafonds de ressources PLUS et 10 pour les plafonds de ressources PLS),
- de solliciter l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (l'ADILE), association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable pour l'instruction des dossiers de demande « PASSEPORT POUR L'ACCESSION » ainsi que l'instruction des dossiers de demande « ECO-PASS » et la réception des candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents suivants : avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s), offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire, attestation de propriété délivrée par le notaire, et en plus, concernant « ECO-PASS » : les factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

18. ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES – PASSEPORT À L'ACCESSION – ECO PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-joint pour la commune nouvelle des Sables d'Olonne,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

N° DOSSIER	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PRIME
2019	PASSEPORT ACCESSION	1500,00
019/2019	ADAPTATION	751,50
002/2019	RAVALEMENT	433,16
048/2018	RENOVATION BAILLEUR SANS CONVENTIONNEMENT	3000,00
037/2019	RAVALEMENT	1800,00
014/2019	RENOVATION BAILLEUR SANS CONVENTIONNEMENT	1064,44
2018	PASSEPORT ACCESSION	2000,00
048/2019	RAVALEMENT	86,53
026/2018	RAVALEMENT	2179,80
2018	PASSEPORT ACCESSION	1500,00
001/2019	RENOVATION	1500,00
047/2018	HABITER MIEUX	250,00
		16 065,43 €

19. SUBVENTION COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE FAÇADES

La restauration de façades reste un enjeu important pour la Ville des Sables d'Olonne, en matière de cadre de vie, de développement touristique, d'attractivité du commerce des centres villes et de rayonnement culturel ainsi que pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, à partir de janvier 2020, de reconduire les subventions à la restauration des façades comme définies ci-dessous :

1. la restauration des façades des maisons protégées par les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
Les travaux subventionnables doivent concerner :
 - soit l'ensemble des façades du bâtiment faisant l'objet d'un ravalement,
 - soit tout ou partie des menuiseries d'origine faisant l'objet d'une restauration ou d'un remplacement à l'identique, y compris les portes d'entrée,
2. les façades commerciales dans les secteurs commerçants patrimoniaux concernées par un linéaire défini,
3. les façades des bâtiments compris dans des périmètres définis,
4. la restauration des façades des maisons jumelles ou séries de maisons semblables

Les montants des aides attribuées, qui peuvent aller de 1 500€ à 4 800 €.

20. RÉNOVATION - REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN - CONDITION D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES : PROPRIETAIRES OCCUPANTS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH ET PROPRIETAIRES BAILLEURS DES LOGEMENTS CONVENTIONNES ANAH

La Ville des Sables d'Olonne veut maintenir une aide financière pour la réhabilitation de l'habitat ancien auprès des Propriétaires Occupants et des Propriétaires Bailleurs, à l'exclusion de la prime « rénovation énergétique de l'habitat » en cours de transfert aux Sables d'Olonne Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de mettre en œuvre une aide financière pour la réhabilitation de l'habitat ancien et relevant des plafonds fixés par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) :
 - pour les propriétaires occupants, avec conditions Anah, une aide plafonnée à 1 500 € et la prime Habiter Mieux pour un montant forfaitaire de 250 €,
 - pour les propriétaires bailleurs conventionnés Anah, selon la typologie du logement, l'aide est plafonnée à 3 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer et à verser les primes aux bénéficiaires éligibles ainsi que signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

21. CONSTRUCTION D'UNE DISCOTHEQUE MULTIGENERATIONNELLE

La Ville des Sables d'Olonne, réputée pour son cadre de vie et la qualité de son accueil touristique ne possède pas dans son offre d'établissement festif multigénérationnel. C'est pourquoi, la Ville a pour projet de construire une discothèque multigénérationnelle d'une superficie de l'ordre de 700 m² située dans l'îlot nord de la Vannerie, à l'entrée de la Ville dans un milieu dépourvu d'habitat et facilement accessible tant par automobiles que par les transports en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 vote contre (Madame Nicole LANDRIEU)
1 abstention (Monsieur Jean-Claude HERBRETEAU)

- d'approuver le projet de construction d'une discothèque multigénérationnelle dans l'îlot Nord de la Vannerie pour un montant estimatif de 1 810 000 € HT.

Etant précisé que Monsieur le Maire dispose d'une délégation d'attributions pour la signature de la convention de mandat avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée conformément à la délibération n°17 du 20 mai 2019, et que les crédits seront inscrits au budget 2020.

22. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POLE ADMINISTRATIF A VOCATION SOCIALE

La Ville des Sables d'Olonne a pour projet de construire un nouveau Pôle Administratif à vocation sociale d'une superficie de l'ordre de 1 400 m². Cette construction d'un nouveau Pôle Administratif regroupant les services sociaux sera implantée dans le site de la Vannerie en périphérie immédiate du Pôle Santé et plus précisément dans le secteur sud destiné aux activités médicales, sanitaires ou sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de construction d'un Pôle Administratif à vocation sociale dans l'îlot Sud de la Vannerie pour un montant estimatif de 2 760 870 € HT

Etant précisé que Monsieur le Maire dispose d'une délégation d'attributions pour la signature de la convention de mandat avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée conformément à la délibération n°17 du 20 mai 2019, et que les crédits seront inscrits au budget 2020.

23. CANOT DE LA STATION SNSM DES SABLES D'OLONNE

Le bateau de sauvetage est en révision depuis maintenant un an et n'est toujours pas opérationnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de ne pas accepter cette situation scandaleuse et humiliante pour les bénévoles, les donateurs, les sauveteurs, les patrons et les canotiers de la station SNSM des Sables d'Olonne et qui n'a que trop duré, la station SNSM mérite davantage de respect,
- d'appeler la Société Nationale de Sauvetage en Mer à prendre enfin toutes ses responsabilités sur la remise en état totale et définitive du bateau dont elle est propriétaire et dont notre station a été dotée. Si elle ne le faisait pas dans les jours qui viennent, ce serait à l'Etat de prendre les siennes et d'assurer la continuité de la mission régaliennne de sécurité et de sauvetage en mer.

24. CONVENTION DE REMBOURSEMENT - CONSOMMATION ECLAIRAGE VITRAUX EGLISE NOTRE DAME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de remboursement, correspondant aux dépenses liées à l'éclairage des vitraux pour la mise en valeur de l'église Notre Dame d'Olonne.

25. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE GOODIES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 abstention (Madame Nicole LANDRIEU)

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville des Sables d'Olonne, la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération et la SPL Destination les Sables d'Olonne pour la passation d'accords-cadres de fourniture de goodies et objets publicitaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

26. AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES D'IMPRESSION DES EDITIONS DE COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure de mise en concurrence pour les travaux d'impression des éditions de communication et des enveloppes et papiers à en-tête de la ville des Sables d'Olonne.

27. LANCEMENT DE CONSULTATION - VIDEOMAPPING PORT DES SABLES D'OLONNE

Un projet de vidéomapping est envisagé sur les silos de la CAVAC, au cœur du quartier des Sables d'Olonne.

Il pourrait être déployé à compter de la saison estivale. Dans ce cadre, une procédure de mise en concurrence doit être engagée, en vue de la conclusion d'un marché de service, ayant pour objectif, l'écriture et la conception graphique et sonore de la projection, la mise en œuvre technique (location du mobilier et du matériel de projection), l'installation, la mise en œuvre et le démontage des installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 abstention (Madame Nicole LANDRIEU)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

28. AVENANT N°1 AU MARCHE N°20190047MS102 : MARCHE SUBSEQUENT N°1 - LOT N°2 : ACHAT DE VEHICULES UTILITAIRES D'OCCASION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°20190047MS102 visant à corriger les erreurs matérielles contenues dans l'acte d'engagement et portant le montant HT à 228 939,17€.

29. GARANTIE D'EMPRUNT : VENDEE LOGEMENT ESH - CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SITUES LIEUDIT GILLOURGERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 643 584,00 € souscrit par Vendée Logement ESH auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin d'assurer la construction de 15 logements situés Lieudit Gillourgère.

30. MISE A LA REFORME ET CESSION DE DIVERS VEHICULES ET MATERIELS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise à la réforme des biens communaux indiqués dans le tableau ci-après :

MATERIEL	TYPE	IMMAT.	ANNEE	AFFECTATION	MOTIF DE REFORME
VEHICULE UTILITAIRE	QUAD YFM 450	DG 257 BE	2014	ISO	Corrosion importante
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT BOXER	8025 XG 85	2005	Espaces verts	Accidenté économiquement non réparable
VEHICULE UTILITAIRE	NISSAN VANETTE	3249 TD 85	1993	Educat òn jeunesse	Corrosion importante refus contrôle technique
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT BOXER	6751VN85	1997	Logist òue	Corrosion + mauvais état général
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT BOXER	8026 XG 85	2005	Protocole	Panne moteur
VEHICULE UTILITAIRE	LDV MAXUS	AC 511 ND	2009	Cimet ère	Panne de direct òn hydraulique
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT MASTER	9766 WZ 85	2001	Espaces verts	Corrosion + mauvais état général
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT MASTER	5299 WA 85	1998	Logist òue	Corrosion + mauvais état général
VEHICULE UTILITAIRE	ISUZU SERIEN	CK085 HG	2008	Logist òue	Accidenté économiquement non réparable
ELEVATEUR	FENWICK H18T		2003	Manifestat òn	Moteur HS
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT PARTNER	1066 XQ 85	2006	Voirie	Panne Moteur (culasse)
VEHICULE LEGER	RENAULT TWINGO	3282 WF 85	2002	Protocole	Vétusté – Fort
VEHICULE UTILITAIRE	GOUPIL G3	AY 291 LY	2010	Propreté Urbaine	Bat èries : HS
PORTE - OUTILS	RAPID UNIVERSO		2000	Espaces verts	Pb d'enclenchement de prise de force
CITERNE A EAU 3300 L SUR CHASSIS			1996	Espaces verts	Vétusté
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT BOXER	8591 WY 85	2005	Bât iments	Remplacement prévu suite marché 2018
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT BOXER	5708 WQ 85	2000	Protocole	Pb de moteur (consommat òn huile +++)
VEHICULE UTILITAIRE	PEUGEOT JUMPER	9078 XG 85	2005	Astreinte	Corrosion + mauvais état général
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT MASTER	3874 XX 85	2007	Voirie	Consommat òn huile mot + mauvais état général
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT KANGOO	9764 WZ 85	2000	Espaces verts	Corrosion
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT KANGOO	1782 YA 85	2007	Espaces verts	Corrosion
VEHICULE UTILITAIRE	RENAULT KANGOO	2724 XH 85	2005	Pole mairie	Corrosion
VEHICULE LEGER	SUZUKI VITARA	8802 TX 85	1997	Pole mairie	Corrosion
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	HITACHI CG36L	J7330189	2013	PU	Moteur Elect : HS (D053)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	HITACHI CG36L	J7330187	2013	PU	Moteur Elect : HS (D054)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	HITACHI CG36L		2014	PU	Moteur Elect : HS (D060)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	ECHO SRM300TES	37010489	2014	PU	Moteur Therm : HS (D 032)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	ECHO SRM300TES	37010504	2014	PU	Moteur Therm : HS (D 035)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	STIHL FS 310		2015	PU	Suite Vol (D021) PVR14
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	ECHO SRM300TES		2017	PU	Suite Vol (D30)
MATERIEL DEBROUSSAILLEUSE	ECHO SRM300TES		2014	PU	Suite Vol (D28)
MATERIEL DESHERBEUR THERMIQUE	RIPAGREEN		2010	PU	Suite Vol
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL BG 86 C		2017	PU	Suite Vol (S006)
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL BG 85		2008	PU	Suite Vol (S020) PVSA4
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL SH 86 C		2010	PU	Suite Vol (S021) PVSA5
MATERIEL SOUFFLEUR	ECHO PB251		2010	PU	Suite Vol (S041)
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL BG 66		2017	PU	Suite Vol (S009)
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL BG 66		2018	PU	Suite Vol (S045)
MATERIEL SOUFFLEUR	STIHL BG 86 D	182352210	2017	PU	Suite Vol (S002) PVS2 (le 18/11/19)
MATERIEL TONDEUSE TRACTE	KAZ 5,5 HV		2000	SEV	T O 11 mauvais état
MATERIEL TONDEUSE TRACTE	GABY TS 600		1983	SEV	T O 14 mauvais état
MATERIEL TONDEUSE AUTO PORTEE	JOHN DEERE	TC 144 DO	2003	SEV	Mauvais état
MATERIEL TONDEUSE AUTO PORTEE	WALKER		2006	SEV	Mauvais état
MATERIEL MOTOCULTEUR	STAUB PP 4		1981	SEV	MO 07 mauvais état
VEHICULE SCOOTER YAMAHA	LE CITADIN	AW 540 TW	2010	PU	Pb d'aspirat òn

- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à la cession à titre onéreux des biens communaux mentionnés pour destruction, pour pièces détachées ou pour vente aux enchères,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

31. PERCEPTION PAR LE SYDEV DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE DES SABLES D'OLONNE ET DISPOSITIF TRANSITOIRE DE REVERSEMENT D'UNE FRACTION A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 abstention (Madame Nicole LANDRIEU)

- sous réserve de délibération concordante du SyDEV, que la commune des Sables d'Olonne reversera trimestriellement au SyDEV 40% du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) collectée par les fournisseurs au titre de l'année 2020 (y compris le 4^{ème} trimestre 2020 perçu début 2021),

- sous réserve de délibération concordante du SyDEV, que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) collectée par les fournisseurs, à compter du 1^{er} janvier 2021, sera perçue par le SyDEV en lieu et place de la commune des Sables d'Olonne,
- sous réserve de délibération concordante du SyDEV, que le SyDEV reversera trimestriellement à la commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, selon les modalités suivantes :

Année de TCCFE	Fraction de la TCCFE reversée par le SyDEV à la commune des SABLES-D'OLONNE
2021	40%
2022	20%
2023 et suivantes	0%

- d'inscrire la recette sur l'article 7351 et les versements à l'article 7398 du budget principal de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

32. FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 vote contre (Madame Nicole LANDRIEU)

1 abstention (Monsieur Jean-Claude HERBRETEAU)

- d'autoriser le versement d'un acompte au titre du contrat d'association 2020,
- de décider que cet acompte correspondra à 30% du total des sommes versées au titre du contrat d'association pour l'année 2019,
- de décider que cet acompte sera versé à chaque établissement privé sous contrat d'association, y compris à l'Ecole privée Notre Dame de l'Espérance à Brem sur Mer pour les enfants des Sables d'Olonne concernés,
- de décider qu'un second versement au titre du contrat d'association 2020 aura lieu en juin et un troisième en novembre,
- de décider qu'une délibération interviendra ultérieurement pour valider les modalités de calcul de la contribution et déterminer le complément à verser au titre du contrat d'association 2020,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

33. SOUTIEN A LA COURSE NEW YORK - VENDÉE - LES SABLES D'OLONNE 2020

En préambule de la 9^{ème} édition du Vendée Globe, l'International Monohull Open Class Association (IMOCA) souhaite organiser la 2^{ème} édition de la course à la voile New-York Vendée Les Sables d'Olonne, en juin 2020.

Afin d'organiser cet événement dans les meilleures conditions et d'en faire une réussite sportive et populaire, l'IMOCA s'est rapprochée du Conseil Départemental de la Vendée d'une part, de la Ville et de l'Agglomération des Sables d'Olonne d'autre part, pour établir un projet de partenariat. La Ville des Sables d'Olonne s'engage notamment à verser une subvention de 60 000 € à l'IMOCA.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 abstention (Monsieur Jean-Claude HERBRETEAU)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

34. AVENANT A LA CONVENTION D'ORGANISATION DU BPJEPS SURF AVEC LE CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre du partenariat entre le CREPS des Pays de la Loire et la Ville des Sables d'Olonne, faisant de l'Institut Sports Océan (ISO) une structure associée du CREPS, une convention de partenariat a été signée le 18 octobre 2018, fixant les modalités de collaboration entre les structures pour la mise en œuvre de la formation de 16 moniteurs en 2019. La convention prévoit que celle-ci peut être prorogée par simple avenant. En fin d'année 2019, le CREPS a souhaité qu'une formation 2020 de moniteurs de surf soit organisée aux Sables d'Olonne selon des modalités identiques à 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant entre la Ville des Sables d'Olonne et le CREPS des Pays de la Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférent.

35. AIDE A LA FORMATION DE NAGEURS SAUVETEURS EN MILIEU NATUREL

Chaque année environ 20 nageurs sauveteurs en milieu naturel se forment au CFI SNSM de la Vendée, dont 50 à 60 % sont domiciliés sur la commune. La formation dispensée est celle du « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), complément Surveillance de Sauvetage Aquatique (SSA), avec la mention pilotage d'embarcations nautiques motorisées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention type d'aide à la formation de nageurs sauveteurs en milieu naturel,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

RAPPORTS D'INFORMATION

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION ISO 14001 SUR LE POLE CADRE ET QUALITE DE VIE

La Ville des Sables d'Olonne a décidé de lancer la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) sur le Pôle Cadre et Qualité de Vie.

La démarche a pour objectifs de :

- maîtriser ses risques (être en règle, anticiper la législation, intégrer la sécurité dans les procédures, connaître et couvrir les responsabilités civiles, pénales, administratives),
- faire des économies (maîtrise des coûts de gestion des déchets, des coûts relatifs aux éventuelles situations accidentelles ou à l'activité en *mode dégradé*, économie d'énergie, d'eau, de matières premières),
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue afin d'atteindre des objectifs régulièrement actualisés,
- communiquer positivement auprès des parties intéressées, des agents et des administrés.

Un bureau d'études accompagnera la démarche d'un point de vue méthodologique jusqu'à son aboutissement, pendant une période d'au moins douze mois. Un marché a été lancé et le bureau d'études Véritas a été retenu, pour un montant de 29 400 € HT. Le Maire a donc pris la décision n°2019 – 647 en date du 27 novembre 2019.

SUBVENTIONS ET DOTATIONS ELEVES PROPOSEES AU TITRE DU BUDGET 2020

Cette année, en raison des élections municipales, le budget 2020 ne sera voté qu'en avril 2020.

Or, les équipes enseignantes et les associations scolaires ont besoin de pouvoir se projeter sur l'organisation de la fin de l'année scolaire, les réservations de sorties, etc.

De ce fait, Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal des principales subventions et dotations qui pourraient être attribuées au titre du budget 2020.

Les dotations enfant ou classe 2020 sont identiques aux dotations enfant ou classe 2019.

	Fonctionnement		
Subventions	aide aux projets écoles maternelles publiques et privées	20€ / élève	
	aide aux projets écoles élémentaires publiques et privées	51€ / élève	
Dotations	transport écoles maternelles publiques et privées	1010€ / classe	
	transport « projets divers » écoles élémentaires publiques et privées	201€ / classe	
	fournitures scolaires écoles maternelles publiques	47€ / enfant	Ces sommes sont valorisées dans le contrat d'association des établissements privés
	fournitures scolaires écoles élémentaires publiques	55€ / enfant	
	Pharmacie écoles maternelles et élémentaires publiques	23 € / classe	
	timbres écoles maternelles et élémentaires publiques	23€ / classe	

Enfin, une dotation investissement de 300€ / classe est prévue pour les écoles publiques (achat de mobiliers de rangement, de tables, de chaises, etc.).

SUBVENTIONS PREVISIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Pour la saison associative 2019/2020, les associations sont en attente concernant les demandes déposées auprès de la commune en octobre dernier.

Ainsi dans le cadre de la préparation budgétaire, les propositions communiquées ci-dessous pour information aux membres du Conseil municipal seront proposées pour inscription au Budget primitif 2020 en section de fonctionnement et d'investissement.

	SUBVENTIONS		SUBVENTIONS	
	2019	2020		
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SPORT ET NAUTISME	880 888,00 €	870 588,00 €	29 800,00 €	900 388,00 €
CULTURE	253 512,68 €	269 609,10 €	0,00 €	269 609,10 €
ACTION SOCIALE - CARITATIF	49 237,66 €	51 067,66 €	0,00 €	51 067,66 €
EDUCATION - JEUNESSE	12 833,00 €	24 004,00 €	0,00 €	24 004,00 €
AUTRES DOMAINES	53 576,87 €	66 396,06 €	0,00 €	66 396,06 €
TOTAL	1 250 048,21 €	1 281 664,82 €	29 800,00 €	1 311 464,82 €

DECISIONS

- ✓ DECISION DU 25 novembre Contrat de cession « Cécile Besnard – Ensemble a cordes »
- ✓ DECISION DU 25 novembre Contrat de cession « Ajd échasses »
- ✓ DECISION DU 25 novembre Convention « Aide à l'accessibilité financière des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes(AJ) » - CAF
- ✓ DECISION DU 25 novembre Consultation n°20190082 : réalisation d'une œuvre d'art de reconnaissance envers les sauveteurs en mer – déclaration sans suite
- ✓ DECISION DU 25 novembre Demande de subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire au titre du plan National de valorisation du patrimoine
- ✓ DECISION DU 25 novembre Dépôt des archives de la famille Colins-Halgan-Tarin aux archives municipales des Sables D'olonne
- ✓ DECISION DU 25 novembre Production musicale Christmas Demoiselles dans le cadre des animations de Noël 2019
- ✓ DECISION DU 27 novembre Maintenance logiciel et hébergement kiosque 2020 - Technocarte
- ✓ DECISION DU 27 novembre Consultation n°20190065 : accompagnement certification ISO 14001 - signature du marché Veritas
- ✓ DECISION DU 27 novembre Consultation n°20190062 : acquisition d'autolaveuses et accessoires - signature du marché
- ✓ DECISION DU 27 novembre Accord cadre bons de commande pour des prestations de communication de media TV

- ✓ DECISION DU 27 novembre Institut sports océan – Prestations séjour et nautique
- ✓ DECISION DU 28 novembre Réalisation d'un prêt de 5 200 000,00 € auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel atlantique Vendée pour le financement des investissements prévus en 2019
- ✓ DECISION DU 29 novembre Contrat de cession « Max Zita & Gospel Voices »
- ✓ DECISION DU 29 novembre Convention de prestation des services relative à une mission de promotion du nautisme de la ville des sables
- ✓ DECISION DU 2 décembre Conception et production d'une scénographie images et son avec acquisition du matériel pour l'abbaye Saint Jean d'Orbestier signature d'un avenant en plus-value n°2
- ✓ DECISION DU 2 décembre Consultation n°20190059 : EHPAD des cordeliers – travaux d'isolation thermique extérieure et remplacement des menuiseries extérieures de la coursive n° 2
- ✓ DECISION DU 2 décembre Consultation n°20190052 : travaux de restauration des peintures et décors de la chapelle du rosaire à l'Église Notre Dame de Bon Port
- ✓ DECISION DU 2 décembre Consultation n°20190048 : travaux de remplacement de translucides et chéneaux sur les tennis couverts Francois Huszar
- ✓ DECISION DU 2 décembre Dératisation et désinsectisation pour la ville des Sables d'Olonne déclaration sans suite du lot n°1
- ✓ DECISION DU 2 décembre Prolongation mise a disposition d'un local sis 10 rue Christian Cabrol a l'association « INSUP »
- ✓ DECISION DU 2 décembre Mise a disposition d'un local situe 3/5 rue saint pierre a l'association « Secours catholique »
- ✓ DECISION DU 2 décembre Mise a disposition d'un local situe 3/5 rue saint pierre a l'association a.r.s (alphabétisation – remise à niveau – soutiens scolaires)
- ✓ DECISION DU 2 décembre Mise a disposition d'un local situe 3/5 rue saint pierre a l'association « Cent pour un Vendée ouest »
- ✓ DECISION DU 2 décembre Mise a disposition d'un local situe 3/5 rue saint pierre a l'association « la Cimade – groupe local 85 »
- ✓ DECISION DU 4 décembre Contrat nouveaux arrivants usage multiple
- ✓ DECISION DU 4 décembre Convention de formation Dawan
- ✓ DECISION DU 4 décembre Convention avec « l'Association les Cerveaux Lents »
- ✓ DECISION DU 4 décembre Mise a disposition d'un logement meuble sis 36 rue ancienne Sous-préfecture à monsieur Florian Miralles, interne en médecine
- ✓ DECISION DU 5 décembre Consultation n°20190073 : dératisation et désinsectisation sur la commune des Sables d'Olonne – attribution du lot n°2
- ✓ DECISION DU 5 décembre Convention de prestation de service pour la création la gestion et l'animation de l'Office du Commerce et de l'Artisanat
- ✓ DECISION DU 5 décembre Présence de la protection civile de Vendée au marche de Noël de la ville des Sables d'Olonne le samedi 14 et dimanche 15 décembre 2019
- ✓ DECISION DU 5 décembre Présence de la croix rouge française au marche de Noël de la ville des sables d'Olonne le samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019
- ✓ DECISION DU 5 décembre Tarifs pour la perception des droits de stationnement et de forfait post-stationnement sur la voie publique

✓	DECISION DU	9 décembre	Mise a disposition d'une maison sise 6 rue George Sand a l'association Olonne espérance
✓	DECISION DU	9 décembre	Convention de mise a disposition du lot a détacher de la parcelle 194 166 be 309 - parc d'Actilonne - allée Titouan Lamazou a Olonne sur mer entre la ville des Sables d'Olonne et la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération
✓	DECISION DU	10 décembre	Ester en justice dans le cadre du pourvoi en cassation dans l'affaire opposant la commune et les sociétés SAS Ginkos Immo et Villas Ginkgos-les Alisiers
✓	DECISION DU	10 décembre	Ester en justice dans l'affaire opposant la commune et monsieur Maigre Hubert (PD 085 194 18 d0016)
✓	DECISION DU	10 décembre	Ester en justice dans l'affaire opposant la commune et monsieur Maigre Hubert (PC 085194 19 p0099)
✓	DECISION DU	10 décembre	Médiathèque le Globe - Café concert du vendredi 10 janvier 2020
✓	DECISION DU	10 décembre	Médiathèque le Globe - Café concert du vendredi 10 janvier 2020
✓	DECISION DU	11 décembre	Aménagement de bureaux dans la mairie annexe du Château d'Olonne
✓	DECISION DU	12 décembre	Tarifs pour la perception des droits de stationnement et de forfait post-stationnement sur la voie publique
✓	DECISION DU	12 décembre	Ester en justice dans le cadre du recours de l'association PLL tours basket contre le titre de recettes n° 2728 émis par monsieur le maire
✓	DECISION DU	12 décembre	Convention de mise a disposition du lot a détacher de la parcelle 194 166 BE 309 sise 4 parc d'Actilonne aux Sables d'Olonne entre la ville des Sables d'Olonne et la Communauté d'Agglomération les Sables d'Olonne Agglomération
✓	DECISION DU	13 décembre	Ester en justice dans le cadre d'un référé préventif concernant l'immeuble le Froggy's sis 66 rue nationale cadastre section numéro AV 254
✓	DECISION DU	13 décembre	Consultation n°20190085 : acquisition d'un camion benne basculante compact d'occasion
✓	DECISION DU	13 décembre	Consultation n°20190080 : travaux d'impression pour les éditions de communication - lot impression de tracts, dépliants, brochures
✓	DECISION DU	16 décembre	Changement de destination de locaux dans l'hôtel de ville des Sables d'Olonne pour accueillir une ludothèque
✓	DECISION DU	16 décembre	Consultation n°20190070 : travaux de remplacement de menuiseries extérieures - signature des marchés
✓	DECISION DU	17 décembre	Convention relative à la réalisation d'une action collective « Lire et faire lire »
✓	DECISION DU	17 décembre	Convention de mise a disposition de locaux communaux pour les associations « office du sport sablais » et « vélo club des Olonnes »
✓	DECISION DU	18 décembre	Convention de formation du binôme maitre/chien-GPS sécurité
✓	DECISION DU	19 décembre	Avenants n°1 - marches n°20190047ms101, 20190047MS103, 20190047MS202 et 20190047MS302 relatifs a l'achat de véhicules d'occasion
✓	DECISION DU	19 décembre	Mise a disposition de locaux et de matériel nautique aux associations Olonna surf club et canoë kayak cote de lumière
✓	DECISION DU	19 décembre	Mise a disposition d'une maison sise 32 rue des sables au CCAS des Sables d'Olonne

- ✓ DECISION DU 20 décembre Tarifs d'occupation du domaine public et de voirie 2020
- ✓ DECISION DU 23 décembre Animation musicale « Jday Ziganzik » dans le cadre des vœux à la population 2020
- ✓ DECISION DU 23 décembre Contrat de cession « Roman Frayssinet »
- ✓ DECISION DU 23 décembre Contrat de cession « Kellylee Evans »

- ✓ DECISION DU 23 décembre Tarif exposants marchés de Noël
- ✓ DECISION DU 23 décembre Location d'une porte voiture-déplacement d'un char pour la fête des fleurs
- ✓ DECISION DU 30 décembre Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicules à l'association « Les Sables Vendée Cyclisme »

- ✓ DECISION DU 30 décembre Avenant au bail commercial d'un bar sis 1 rue du 8 mai 1945 – Societe RDBAR
- ✓ DECISION DU 30 décembre Mise à disposition d'un local situé 2 rue Eugène Nauleau à l'association Asalée
- ✓ DECISION DU 30 décembre Mise à disposition de la base de mer à l'association Longe Côte Pays des Olonnes

- ✓ DECISION DU 6 janvier Serres municipales – extension des vestiaires - mission de contrôle technique
- ✓ DECISION DU 6 janvier Contrat de cession « Laurent Bardainne & Tigre d'eau douce »
- ✓ DECISION DU 6 janvier Maintenance progiciel Marcoweb -Agyssoft
- ✓ DECISION DU 6 janvier Contrat de cession « 12ème festival de la magie »
- ✓ DECISION DU 6 janvier Mise à disposition d'un logement meublé sis 38 rue ancienne sous préfecture à madame Béatrice Kahlst, interne en médecine
- ✓ DECISION DU 6 janvier Convention de partenariat 2020 avec interaction



REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
Ville des Sables d'Olonne
—
Séance du Conseil Municipal
du 20 janvier 2020

RAPPORT D'INFORMATION

**OBJET : PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L' ANNEE 2020**

Rapporteur : M. le Maire

Les activités conduites par les associations permettent d'animer la vie locale et de faire rayonner la commune à travers leurs actions. La Ville les accompagne par un soutien logistique, par la mise à disposition de locaux, et par un soutien financier.

Pour la saison associative 2019/2020, les associations sont en attente concernant les demandes déposées auprès de la commune en octobre dernier.

Dans un souci de lisibilité et dans la mesure où les élections municipales vont décaler le vote du budget en avril prochain, il a été proposé d'instruire les demandes selon le calendrier habituel. L'instruction de ces dossiers est le résultat d'un travail concerté porté par les Adjoints, les élus membres des commissions et les services municipaux, en fonction des demandes exprimées, de l'historique des aides des anciennes communes et des actions et projets préparés.

Ce travail a fait l'objet d'un examen lors de la réunion des commissions suivantes:

- Education le 19 novembre,
- Nautisme le 20 novembre,
- Bureau du Centre Communal d'Action sociale le 25 novembre,
- Culture le 6 décembre,
- Sports le 11 décembre
- Evènementiel vie associative le 14 janvier dernier.

Ainsi dans le cadre de la préparation budgétaire, les propositions communiquées ci-dessous pour information aux membres du Conseil municipal seront proposées pour inscription au Budget primitif 2020 en section de fonctionnement et d'investissement.

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
SPORT					
ACTIV GYM	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
AERO CLUB DE LA VENDEE	2 200,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 200,00 €	2 200,00 €			
AEROMODELISME SABLAIS	800,00 €	800,00 €		800,00 €	
AMICALE LAIQUE DES SABLES D OLNNE SECTION TENNIS DE TABLE	1 200,00 €			0,00 €	Club dissout
AMICALE LAIQUE OLNNAISE SECTION TENNIS DE TABLE	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
AMICALE DE LA RETRAITE SPORTIVE DES OLNNES (ARSO)	900,00 €	900,00 €		900,00 €	
ARCHERS SABLAIS	4 500,00 €	4 100,00 €		4 100,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 150,00 €	3 200,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	950,00 €	500,00 €			
<i>Dont Animations estivales du Remblai</i>	400,00 €	400,00 €			
ASSOCIATION SABLaise DE TIR A LA CIBLE	3 600,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 600,00 €	3 200,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		800,00 €			
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN MONNET	400,00 €	400,00 €		400,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	800,00 €	500,00 €		500,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	500,00 €				
<i>Dont Déplacement championnat France UNSS surf</i>	300,00 €				
BEAUSEJOUR GYMNASIQUE	29 400,00 €	33 000,00 €		33 000,00 €	
BILLARD CLUB DES OLNNES	600,00 €	600,00 €		600,00 €	
BOULE DE CHOC	200,00 €	200,00 €		200,00 €	Provision
BOULE DE LA RUDELIERE	600,00 €	600,00 €		600,00 €	
BOWLING CLUB DES OLNNES	2 300,00 €	1 400,00 €		1 400,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	900,00 €	1 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 400,00 €	400,00 €			
BOXE 85	4 300,00 €	6 300,00 €		6 300,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 700,00 €	3 300,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 600,00 €	3 000,00 €			
CEKAMPO	9 050,00 €	9 050,00 €		9 050,00 €	
CERCLE D ECHECS DES SABLES D OLNNE	4 100,00 €	4 100,00 €		4 100,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 200,00 €	2 900,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	400,00 €	700,00 €			
<i>Dont Animations estivales du Remblai</i>	500,00 €	500,00 €			
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	
<i>Dont Pétanque Tour les 5 et 6 août 2020</i>			5 000,00 €		
COMITE DEPARTEMENTAL HANDBALL - Tournois Plage	150,00 €		150,00 €	150,00 €	Provision
<i>Dont tournois plage</i>	150,00 €		150,00 €		
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS)	4 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	
COMITE DEPARTEMENTAL VOLLEY-BALL	700,00 €		700,00 €	700,00 €	
<i>Dont Beach Vendée Tour</i>	700,00 €		700,00 €		
CLUB SPORTS ET LOISIRS DES RETRAITES DES OLNNES (CSLRO)	650,00 €	650,00 €		650,00 €	
CYCLOTOURISME CLUB CHATEAU D'OLNNE	100,00 €	100,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	100,00 €	100,00 €			
<i>Dont concentration départementale ouverture saison</i>			200,00		
<i>Dont randonnée du Puits d'enfer</i>			800,00		

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
CYCLO TOURISTE SABLAI	1 088,00 €	1 288,00 €		1 288,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	800,00 €	1 000,00 €			
<i>Dont Aide au loyer</i>	288,00 €	288,00 €			
DART CLUB DES OLONNES	300,00 €	500,00 €		500,00 €	
DARTS CLUB DES TUCS	300,00 €			0,00 €	Association dissoute
DOJO SHODOKAN VENDEE	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
ECURIE COTE DE LUMIERE	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	
<i>Dont Rallye automobile 3 et 4 octobre 2020</i>			5 000,00 €		
ESCO GYM FEMININE	600,00 €	600,00 €		600,00 €	
<i>Dont Aide au loyer</i>	600,00 €				
<i>Dont Sports pour tous</i>					
ESCO TENNIS DE TABLE	3 000,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU - FCOC	33 700,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	33 700,00 €	36 000,00 €			
<i>Dont contrat de formation</i>			0,00 €		
GYM DETENTE OLONNAISE	900,00 €	900,00 €		900,00 €	
JOGGING CLUB SABLAI	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 000,00 €	2 000,00 €			
<i>Dont 10 kms de la chaume</i>	2 000,00 €		2 000,00 €		
LA FOULEE VERTE DES OLONNES	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
LE CAMINO DE L ESPOIR	0,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont Bain des Givrés (1^{er} janvier)</i>	0,00 €		1 500,00 €		
LE GARDON DE TANCHET AAPPMA DES SABLES D OLONNE	0,00 €	750,00 €		750,00 €	
LES AMIS DE LA DANSE	3 600,00 €	3 600,00 €	3 200,00 €	6 800,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	3 600,00 €	2 600,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 000,00 €			
<i>Dont spectacle « Un monstre à Paris »</i>			3 200,00 €		
LES BARBOTEURS	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
LES SABLES D'OLONNE NATATION	15 600,00 €	20 000,00 €	1 000,00 €	21 000,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	14 300,00 €	19 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 000,00 €			
<i>Dont 3^{ème} Traversée des salines</i>	1 300,00 €		1 000,00 €		
LES SABLES VENDEE CYCLISME (LSVC)	17 700,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	17 000,00 €	17 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		8 000,00 €			
<i>Dont course de la Ville</i>	700,00 €				
LES SABLES VENDEE TRIATHLON	28 000,00 €	32 500,00 €	8 500,00 €	41 000,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	13 000,00 €	15 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	15 000,00 €	17 500,00 €			
<i>Dont Bike and run</i>			1 000,00		
<i>Dont Triathlon des entreprises</i>			7 500,00		
MOTO CLUB PAYS DES OLONNES	11 700,00 €	12 000,00 €	2 500,00 €	14 500,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	7 700,00 €	8 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 500,00 €	1 500,00 €			
<i>Dont Rookies cup</i>	2 500,00 €		2 500,00 €		
OLONNES VENDEE HANDBALL - OVHB	9 000,00 €			0,00 €	Association dissoute
PAYS DES OLONNES BASKET	113 050,00 €	111 600,00 €	3 000,00	114 600,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	40 000,00 €	40 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	70 000,00 €	70 000,00 €			
<i>Dont Scola Basket</i>	1 600,00 €	1 600,00 €			
<i>Dont Aide Encadrement</i>	1 450,00 €	0,00 €			
<i>Dont master Leclerc</i>			3 000,00		
PETANQUE CHAUMOISE	1 700,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
PETANQUE OLONNAISE	2 650,00 €	2 650,00 €		2 650,00 €	
PETANQUE SABLaise	3 400,00 €	3 400,00 €		3 400,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	2 100,00 €	2 700,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 300,00 €	700,00 €			
REVIVRE PAR LE SPORT	500,00 €	0,00 €		0,00 €	Association en sommeil
ROLLER DES OLONNES	1 500,00 €	1 500,00 €	500,00	2 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	1 500,00 €	1 500,00 €			
<i>Dont Deplacement 24 h du Mans Roller</i>			500,00		
RUGBY CLUB SABLais	55 100,00 €	55 200,00 €	6 500,00 €	61 700,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	43 000,00 €	43 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	8 600,00 €	8 600,00 €			
<i>Dont Scola Rugby</i>	1 200,00 €	1 600,00 €			
<i>Dont Aide Encadrement</i>	1 800,00 €	2 000,00 €			
<i>Dont Journée Azur et blanc</i>			4 500,00 €		
<i>Dont trophées des collèges à sept</i>	500,00 €		2 000,00 €		
SABLES D'OLONNE BADMINTON 85 (SOBAD 85)	5 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	5 000,00 €	6 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 000,00 €			
SEC ATHLETISME	49 550,00 €	42 000,00 €	8 000,00 €	50 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	25 000,00 €	25 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	17 900,00 €	16 000,00 €			
<i>Dont Aide Encadrement</i>	650,00 €	1 000,00 €			
<i>Dont Beach perche</i>	6 000,00 €		8 000,00 €		
SEC VOLLEY-BALL	21 600,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	10 400,00 €	10 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	10 500,00 €				
<i>Dont master volley-ball 3X3</i>	700,00 €		3 000,00 €		
SEC-OLONNE HANDBALL (SEC OHB)	15 700,00 €	18 000,00 €		18 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	15 500,00 €				
<i>Dont participation Tournoi plage</i>	200,00 €				
SEMI MARATHON DES OLONNES	2 500,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
<i>Dont Semi-Marathon</i>	2 500,00 €		2 500,00 €		
SPORT CANIN OLONNAIS	800,00 €	800,00 €		800,00 €	
TENNIS BALLON OLONNAIS (TBO)	2 750,00 €	2 750,00 €		2 750,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	1 500,00 €				
<i>Dont Aide exceptionnelle</i>	1 250,00 €				
TENNIS CLUB CASTEL OLONNAIS (TCCO)	4 200,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	
TENNIS CLUB OLONNAIS	12 000,00 €	13 000,00 €		13 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	12 000,00 €				
<i>Dont Aide encadrement</i>					
TENNIS CLUB SABLais	18 500,00 €	17 000,00 €	4 000,00 €	21 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	7 100,00 €	13 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	8 400,00 €	4 000,00 €			
<i>Dont Critérium Pays de Loire</i>	3 000,00 €		4 000,00 €		
TENNIS DE TABLE LES SABLES D OLONNE	1 200,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	
TIGRES VENDEENS ETOILE CHAUMOISE 85 (TVEC 85)	51 750,00 €	50 400,00 €	3 600,00 €	54 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	29 500,00 €	29 700,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	20 700,00 €	20 700,00 €			
<i>Aide Encadrement</i>	1 550,00 €				
<i>dont transport des élèves PRE</i>			3 600,00 €		
TWIRLING CLUB SABLais	1 700,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	1 500,00 €	1 500,00 €			
<i>Dont Animations estivales du Remblai</i>	200,00 €	200,00 €			

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
TWIRLING ETOILE OLONNNAISE	1 000,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	
UNION JUDO LITTORAL VENDEE	22 000,00 €	22 200,00 €	400,00 €	22 600,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	20 700,00 €	20 700,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 300,00 €	1 500,00 €			
<i>Dont tournoi judo 28 mars 2020</i>			400,00 €		
VELO CLUB DES OLONNES	1 000,00 €	1 300,00 €		1 300,00 €	
VENDEE BOXE COTE DE LUMIERE	3 800,00 €	3 600,00 €		3 600,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 800,00 €	3 300,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		300,00 €			
VENDEE BILLARDS	0,00 €		500,00 €	500,00 €	
<i>Dont Open National de Vendée billard Blackballe</i>			500,00 €		
VENDEE RUGBY FEMININ	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
OFFICE DU SPORTS SABLAIS	3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	
TOTAL SPORT	600 988,00 €	595 738,00 €	62 550,00 €	658 288,00 €	

NAUTISME

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
ASSOCIATION POUR LA COURSE CROISIERE DES PORTS VENDEENS	2 500,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
<i>Dont Course croisière des ports vendéens</i>	2 500,00 €				
ASSO VOILE ICES	0,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE	29 500,00 €	10 100,00 €	2 500,00 €	12 600,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 400,00 €	3 400,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	6 700,00 €	6 700,00 €			
<i>Aide Encadrement</i>	3 200,00 €				
<i>dont coupe de France de waveski</i>	16 200,00 €		2 500,00 €		
COURSE CROISIERE EDHEC	20 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
<i>Dont Course EDHEC</i>	20 000,00 €				
CLUB EXPLORATION SUBAQUATIQUE DES OLONNES	1 200,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
DEFI VOILE	800,00 €	0,00 €		0,00 €	Arrêt de l'activité
LONGE COTE DU PAYS DES OLONNES	0,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>		1 500,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		500,00 €			
OCEAM	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	Provision
<i>Dont Tous à la Godille</i>	1 500,00 €				
OLONNA SURF CLUB	12 600,00 €	6 200,00 €	7 500,00 €	13 700,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	4 400,00 €	4 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>	2 200,00 €	2 200,00 €			
<i>Aide Encadrement</i>	4 500,00 €				
<i>dont Surf de nuit</i>	1 500,00 €		7 500,00 €		
ROULETTES MATES - King of Bowl 4	700,00 €	0,00 €		0,00 €	Pas de dossier reçu
<i>Dont Sport pour tous</i>	700,00 €				
LES SABLES VENDEE COURSE AU LARGE (LSVCL)	55 500,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 000,00 €	2 000,00 €			
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 500,00 €			
<i>Dont courses 2019</i>	53 500,00 €				
<i>Dont projet mini transat</i>		1 500,00 €			
<i>dont Les Sables les Açores les Sables</i>			35 000,00		
<i>dont les 1000 Miles</i>			10 000,00		

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
SAPOVAYE <i>dont Vendée Va'a</i>	38 000,00 € 38 000,00 €		39 000,00 €	39 000,00 €	
SAUVETERRE SURF CLUB	1 100,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	
SNSM VENDEE CENTRE DE FORMATION	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS <i>Dont Sport pour tous</i> <i>Dont Haut Niveau</i> <i>Aide Encadrement</i> <i>Aide au Projet sportif</i> <i>Aides individuelles Haut-Niveau</i> <i>dont Olona Cup</i> <i>dont organisation de 20 épreuves nautiques annuelles</i>	115 000,00 € 21 700,00 € 8 800,00 € 7 000,00 € 21 000,00 € 4 500,00 € 38 000,00 €	53 000,00 € 20 000,00 € 10 600,00 € 1 400,00 € 21 000,00 €	28 000,00 € 4 000,00 € 24 000,00 €	81 000,00 €	
SUB ATLANTIC CLUB <i>Dont Sport pour tous</i> <i>Dont</i>	2 500,00 € 2 000,00 € 500,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €		2 000,00 €	
SUB MARES CLUB <i>Dont Sport pour tous</i>	500,00 € 500,00 €	1 000,00 € 1 000,00 €		1 000,00 €	
TOTAL NAUTISME	279 900,00 €	84 800,00 €	127 500,00 €	212 300,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT SPORTS ET NAUTISME	880 888,00 €	680 538,00 €	190 050,00 €	870 588,00 €	

INVESTISSEMENT SPORT ET NAUTISME			
	SUBVENTION 2019	SUBVENTION 2020	PROJET
AERO CLUB DE LA VENDEE		2 800,00 €	Projet d'achat d'un nouvel avion (100 000 €)
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS		20 000,00 €	Projet achat d'un bateau OCEANIS 38,1
SUB ATLANTIC CLUB		3 000,00 €	Acquisition de nouveaux bungalows
SUB MARES CLUB		4 000,00 €	Renouvellement véhicule utilitaire du club
TOTAL INVESTISSEMENT SPORT ET NAUTISME		29 800,00 €	

	SUBVENTION 2019	SUBVENTION 2020
TOTAL GÉNÉRAL SPORT ET NAUTISME	880 888,00 €	900 388,00 €

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
CULTURE					
ABRACADABULLES <i>dont festival ABRACADABULLE</i> <i>dont Prix de la Ville du jeune talent</i>	7 000,00 € 7 000,00 €		7 000,00 € 6 000,00 1 000,00	7 000,00 €	
A FOND LES NOTES	600,00 €	700,00 €		700,00 €	
AFT BURKINA	200,00 €	200,00 €		200,00 €	
AMBIANCE 3- SPECTACLES CABARET <i>dont Spectacles Cabaret</i>	0,00 €		500,00 € 500,00 €	500,00 €	
AMICALE DES OLONNOIS ET VOILE TRADITIONNELLE	2 100,00 €	2 100,00 €		2 100,00 €	Provision
AMICALE LAIQUE DES LES SABLES <i>dont aides au loyer</i>	11 723,08 € 1 643,80 €	11 000,00 € 1 643,00 €		11 000,00 €	
AMICALE LAIQUE DES SABLES D OLLONNE SECTION DANSE	2 700,00 €	2 700,00 €		2 700,00 €	
AMICALE LAIQUE DU CHATEAU D OLLONNE -ALCO	300,00 €	300,00 €		300,00 €	
AMICALE LAIQUE OLLONNAISE	3 700,00 €	3 700,00 €		3 700,00 €	
AMIROULETTES DE LA PLACE STE ANNE	225,00 €	300,00 €		300,00 €	
AMIS D ACCORD	200,00 €	200,00 €		200,00 €	
AMIS DE L ILE PENOTTE	1 540,00 €	1 540,00 €		1 540,00 €	
AMIS DU MASC <i>DONT NUIT DES MUSEES 2020</i>	8 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 2 000,00	8 000,00 €	
AIGUILLES ART ET FANTAISIE	200,00 €	200,00 €		200,00 €	
ASSOCIATION CHOEUR DES OLLONNES	200,00 €	250,00 €		250,00 €	
ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE BOURGENAY <i>DONT FESTIVAL JOSE DAVID</i>	2 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 € 7 000,00	8 500,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
ASSOCIATION MUSEE DU SABLE	4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
ASSOCIATION SABLaise POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE - ASPC	15 000,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE	4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	Provision
ASSOCIATION VENDEENNE D ARCHEOLOGIE ET DE VIDEO SUB AQUATIQUE -AVVAS	1 500,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	
ATELIER SPECTACLE	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
AU BONHEUR DES DAMES	0,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	Provision
BARGES DE SCENE	300,00 €	500,00 €		500,00 €	
BRIDGE CLUB DES OLNES	500,00 €	500,00 €		500,00 €	Provision
CANTOCEANE	400,00 €	400,00 €		400,00 €	
CAVALCADE CASTELOLONNAISE	3 400,00 €	3 700,00 €		3 700,00 €	
CELESTAFOLIA	700,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont Festival de Poésies</i>	700,00 €		1 500,00 €		
CHANTS SONS	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
CHORALE LA CLEF DES CHANTS	550,00 €	550,00 €		550,00 €	
COMITE DE JUMELAGE LES SABLES D OLNNE SCHWABACH	1 800,00 €	1 800,00	2 300,00	4 100,00 €	
<i>Dont Jubilé des 45 ans du jumelage</i>			2 300,00		
COMITE DE JUMELAGE SOLIDARITE OLNNE GOURCY	9 000,00 €	9 000,00 €		9 000,00 €	
COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME	60 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	sous réserve présentation du projet définitif
COMPAGNIE DE DANSE AMATEUR M BIRA	0,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont danse ton week-end</i>			1 500,00 €		
CLUB OLNNAIS DES RETRAITES	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
COMPAGNIE DE L ESCARMOUCHE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	
COMPAGNIE LE CAILLOU BLANC	3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
<i>Dont aide au loyer</i>	3 500,00 €	3 500,00 €			
COMPAGNIE THEATRALE DES LUMIERES - CREATION PIECE MARIE OCTOBRE	0,00 €	300,00 €		300,00 €	
CONFRERIE DE LA SOLE DES SABLES D OLNNE - ORGANISATION DU CHAPITRE	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
DANCE ACADEMY	200,00 €	200,00 €		200,00 €	Provision
ENSEMBLE VOCAL ARC EN CIEL	500,00 €	800,00 €		800,00 €	
FOCALE 85	400,00 €	400,00 €		400,00 €	
FOIRE AUX CHATS	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
GROUPE FOLKLORIQUE LE NOUCH	6 267,68 €	6 267,68 €		6 267,68 €	
<i>Dont costumes</i>	3 000,00 €	3 000,00			
<i>Dont aide au loyer</i>	1 567,68 €	1 567,68			
JUMELAGE AMIS DE MURAT	600,00 €	600,00 €		600,00 €	
JUMELAGE PAYS DES OLNES WORTHING	2 600,00 €	2 600,00	5 800,00	8 400,00 €	En attente des projets
<i>Dont rencontre à Worthing</i>			3 000,00		
<i>Dont rencontre aux sables d'Olonne</i>			2 800,00		
LA GAZELLE PAUL EMILE	3 000,00 €	1 077,50 €		1 077,50 €	
L ART S EMMELE	4 860,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €	
<i>dont aides au loyer</i>	2 860,00 €				
LE BURKINA AU PAYS DES OLNES	1 770,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €	
<i>dont aides au loyer</i>	470,00 €				
LES AMIS DU NOURA	400,00 €	400,00 €	8 500,00 €	8 900,00 €	
<i>Dont Le Noura fête son 1/2 siècle</i>			8 500,00 €		
LES RENCONTRES CULTURELLES DU TEMPLE DES SABLES D OLNNE	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
LIVREBOOK	500,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	
MEMOIRE DES OLNES	8 100,00 €	8 100,00 €		8 100,00 €	
MERAVENIR	350,00 €	350,00 €		350,00 €	
MEZZO REILLES	200,00 €	200,00 €		200,00 €	
MUSIC ARTS ET CULTURES	0,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	3 500,00 €	
<i>Dont local de stockage aux Plesses</i>		1 500,00 €			
<i>Dont projet Ludotech</i>			2 000,00 €		
NEW WEST COUNTRY	150,00 €	200,00 €		200,00 €	
OCEAM	33 000,00 €	33 000,00 €		33 000,00 €	
OLONA	1 300,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	
LES SABLES DANSE	3 000,00 €	3 000,00	2 000,00	5 000,00 €	
<i>dont Comédie musicale aux Atlantes</i>			1 000,00 €		
<i>dont Championnat départemental et régional</i>			1 000,00 €		
OLNNE NAKAR	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	Provision
ORCHESTRE D HARMONIE DES SABLES D OLNNE	8 100,00 €	8 100,00 €		8 100,00 €	
OPE LA CHAUME	450,00 €	500,00 €		500,00 €	
PALET OLNNAIS	250,00 €	250,00 €		250,00 €	
PETITE LANTERNE	0,00 €		3 500,00	3 500,00 €	Provision
<i>Dont Olonnes Film Festival 2020</i>			3 500,00		
PHOTO CLUB SABLais	1 173,92 €	1 173,92 €		1 173,92 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
dont aide au loyer	673,92 €				
PHOTO NOMAD'S CLUB	0,00 €	800,00 €		800,00 €	
R STREET - Festival LES R DE LA RUE	1 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
SABLES ACCUEIL	3 953,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
Dont aide au loyer	3 953,00 €				
SABLES D OLNNE ANIMATION	1 700,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €	
SABLES TRADITIONS	10 800,00 €	10 800,00	4 000,00	14 800,00 €	
dont Gala des Reines			4 000,00 €		
SECRET D AIGUILLES	0,00 €	200,00 €		200,00 €	
SEA SALS AND SWING	0,00 €	400,00 €		400,00 €	
SHOW PARADE MBO	1 500,00 €	2 000,00	3 000,00	5 000,00 €	En attente projet
dont Concert			2 000,00		
dont Projet 10 ans			1 000,00 €		
TOURIMMO	2 400,00 €	2 400,00 €		2 400,00 €	
TOUS DANS LMEME BATEAU	2 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	
Dont Festival Tous dans l'même bateau	2 500,00 €				
Dont projet « Cabauteurs de Lune »			3 500,00 €		
VARIETY SHOW	1 050,00 €	1 050,00 €		1 050,00 €	Provision
VENDEE COEUR	1 500,00 €	500,00 €		500,00 €	
Dont manifestation « Vendée Coeur »	1 500,00 €				
VENDEE JEUX ANIM	0,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
Dont Festival du jeu			3 000,00 €		
VIDEO 85340	300,00 €	300,00 €		300,00 €	Provision
TOTAL CULTURE	253 512,68 €	190 509,10 €	79 100,00 €	269 609,10 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
ACTION SOCIALE ET CARITATIF					
ALCOOL ASSISTANCE	300,00	300,00 €		300,00 €	Provision
ALPHABETISATION REMISE A NIVEAU SOUTIEN SCOLAIRE -ARS	4 245,69	4 245,69 €		4 245,69 €	
Dont aide au loyer	2 845,69	2 845,69 €			
AREAMS RIVES DE L'YON LE PAVILLON	57,00	95,00 €		95,00 €	
ASSOCIATION DEPARTEMETNALE VENDE DES RESTAURANTS DU COEUR	9 440,59	9 440,59 €		9 440,59 €	
Dont aide au loyer	8 590,59	8 590,59 €			
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHEQUE SONORE	900,00	200,00 €		200,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES RESIDENTS DU FOYER GODET -assoc PARAMIS	1 350,00	1 350,00 €		1 350,00 €	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	400,00	300,00 €		300,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDEE	6 934,29	6 995,29 €		6 995,29 €	
Dont aide au loyer	4 295,29	4 295,29 €			
CENT POUR UN VENDEE OUEST	0,00	1 000,00 €		1 000,00 €	
Dont aide au loyer	0,00	1 000,00			
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES (CIDFF 85)	1 000,00	500,00 €		500,00 €	
CENTRE D INSERTION ET DE RETOUR A L EMPLOI (CEIDRE)	1 100,00	1 000,00 €		1 000,00 €	
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	250,00	250,00 €		250,00 €	
COMITE ALEXIS DANAN VENDEE	600,00	600,00 €		600,00 €	
CONJOINTS SURVIVANTS	680,00	680,00 €		680,00 €	
CRESUS VENDÉE	900,00	900,00 €		900,00 €	
CROIX ROUGE DELEGATION LOCALE	2 000,00	2 000,00 €		2 000,00 €	
FLEURS SALINES	175,00	175,00 €		175,00 €	
FRANCE VICTIMES 85	2 500,00	2 000,00 €		2 000,00 €	
JALMALV VENDEE	200,00	200,00 €		200,00 €	
LA CIMADE	0,00	306,00 €		306,00 €	
Dont aide au loyer	0,00	306,00			
LES AMIS DES CORDELIERS (foyer logement)	600,00	600,00 €		600,00 €	
LES GENETS D'OR	175,00	175,00 €		175,00 €	
RIV'AGE	175,00		2 500,00 €	2 500,00 €	
Projet La Thérapie par le Voyage	0,00		2 500,00		
SECOURS CATHOLIQUE	8 715,09	8 715,09 €		8 715,09 €	
Dont aide au loyer	6 015,09	6 015,09			
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 300,00	1 300,00 €		1 300,00 €	Provision
SOS FEMMES VENDEE	4 800,00	4 800,00 €		4 800,00 €	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE VENDEE -UDAF	440,00	440,00 €		440,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
TOTAL ACTION SOCIALE ET CARITATIF	49 237,66 €	48 567,66 €	2 500,00 €	51 067,66 €	
ÉDUCATION JEUNESSE					
ADAPEI ARIA – IME LA ROCHE SUR YON LES TERRES NOIRES	0,00 €	19,00 €		19,00 €	
AIDE A LA SCOLARITE DES JEUNES ET FORMATION	3 273,00 €	3 273,00 €		3 273,00 €	Provision
AMICALE LAIQUE DES NOUETTES	300,00 €	300,00 €		300,00 €	
AMICALE LAIQUE DE LA PIRONNIERE	300,00 €	350,00 €		350,00 €	
AMICALE LAIQUE RENE MILLET	300,00 €	500,00 €		500,00 €	
APE LES PAPOTES	0,00 €	300,00 €		300,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DE L ECOLE SAINT PAUL	0,00 €	300,00 €		300,00 €	
BTP CFA VENDEE	247,00 €	988,00 €		988,00 €	
BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE	57,00 €	19,00 €		19,00 €	
CHAMBRE DE METIERS CHARENTE MARITIME	126,00 €	76,00 €		76,00 €	
CLEM ASSO	0,00 €	400,00 €		400,00 €	
COLLEGE PAUL LANGEVIN	1 700,00 €		1 900,00 €	1 900,00 €	
<i>DONT Voyage scolaire éducatif et culturel à Murat du 3 au 8 février 2020</i>	1 700,00 €		1 900,00 €		
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
IME LA GUYONNIERE	0,00 €	19,00 €		19,00 €	
LYCEE JEANNE DELANOUE (Lycée des Métiers)	0,00 €	19,00 €		19,00 €	
LYCEE VALERE MATHE	1 000,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
<i>Dont Séjour scolaire du 12 au 17.01.20 à St Lary Soulan</i>	1 000,00 €		1 500,00 €		
<i>Dont Séjour Normandie cérémonie commémorative de l'armistice « Devoir de Mémoire et Cadets de la Défense</i>			1 000,00 €		
MADE IN CAMBODGE	3 250,00 €	3 250,00 €	5 100,00 €	8 350,00 €	Provision
<i>Dont Cabaret Solidaire</i>	3 000,00 €		5 100,00 €		
MFR BOURNEZEAU	0,00 €	19,00 €		19,00 €	
MFR IFACOM LA FERRIERE	19,00 €	76,00 €		76,00 €	
MFR IREO LES HERBIERS	19,00 €	19,00 €		19,00 €	
MFR LA RIVIERE SAINT JEAN DE MONTS	19,00 €	38,00 €		38,00 €	
MFR OLONNES ATLANTIC	323,00 €	532,00 €		532,00 €	
MFR SAINT MICHEL EN L HERME	0,00 €	38,00 €		38,00 €	
MONSTER PROD	1 200,00 €		3 250,00 €	3 250,00 €	Provision
POLE DE FORMATION BRIACE (Le Lorrroux-Bottereau-44430)	0,00 €	19,00 €		19,00 €	
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE TALMONT	200,00 €	200,00 €		200,00 €	Provision
TOTAL ÉDUCATION JEUNESSE	12 833,00 €	11 254,00 €	12 750,00	24 004,00	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
AUTRES DOMAINES					
PATRIOTIQUES					
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
AMICALE SABLaise DES DEPORTES	1 350,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
AMICALE SABLaise DE PARACHUTISTES ET OPEX	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
<i>Dont aide exceptionnelle : achat d'un drapeau</i>	300,00 €				
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DES OLONNES	0,00 €	500,00 €		500,00 €	
ANOPEX	0,00 €	250,00 €		250,00 €	
FNACA – COMITE DU CHATEAU DOLONNE	100,00 €	150,00 €		150,00 €	
HONNEUR ET PATRIE VENDEE	0,00 €	100,00 €		100,00 €	
UNION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE DE VENDEE	200,00 €	200,00 €		200,00 €	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS CHATEAU	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
TOTAL PATRIOTIQUE	2 350,00 €	3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €	
AUTRES					
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L ENVIRONNEMENT DE VENDEE	600,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LA PLAINE DU CHATEAU DOLONNE	200,00 €	250,00 €		250,00 €	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU PORT DE PECHE	1 800,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE AUX OLONNES - APNO	1 400,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	
BENEVOLES DU LITTORAL OLONNOIS	350,00 €	350,00 €		350,00 €	Provision
CENTRE DE FORMATION DES PECHEES MARITIMES	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	Provision
AMICALE SABLaise DES AGENTS MUNICIPAUX (ASAM)	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	Provision
COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES -COREPEM	1 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont manifestations</i>	1 000,00 €		1 500,00 €		
CONFRERIE DES FIEFS VENDEENS	150,00 €	150,00 €		150,00 €	
EN COMPAGNIE DES ANIMAUX	200,00 €	0,00 €		0,00 €	Association dissoute
GRAINS DE MEMOIRE	2 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
		FONCTIONNEMENT	EVENEMENT	TOTAL	
HISTOIRE MEMOIRE PASSION	6 000,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €	
Dont Commémoration Libération Sables d'Olonne	6 000,00 €		12 000,00 €		
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	200,00 €	0,00 €		0,00 €	
JOUETS SANS FRONTIERES	0,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
LA PIRONNIERE EN LIBERTE	100,00 €	200,00 €		200,00 €	
LA PIRONNAISE	200,00 €	300,00 €		300,00 €	
LES BOIS FLOTTANTS	900,00 €	900,00 €		900,00 €	Provision
LES CHATS LIBRES DES SABLES D OLLONNE	2 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	300,00 €	300,00 €		300,00 €	
MAISON DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS VENDEENNES	400,00 €	600,00 €		600,00 €	
MESSAGER DE L OCEAN	568,06 €	568,06 €		568,06 €	
Dont aide au loyer	368,06 €	368,06 €			
MISSION LOCALE VENDEE ATLANTIQUE	26 358,81 €	26 978,00 €		26 978,00 €	
Dont aide au loyer	26 358,81 €	26 978,00 €			
TOTAL AUTRES	51 226,87 €	49 496,06 €	13 500,00 €	62 996,06 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT AUTRES DOMAINES	53 576,87 €	52 896,06 €	13 500,00 €	66 396,06 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020		
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SPORT ET NAUTISME	880 888,00 €	870 588,00 €	29 800,00 €	900 388,00 €
CULTURE	253 512,68 €	269 609,10 €	0,00 €	269 609,10 €
ACTION SOCIALE - CARITATIF	49 237,66 €	51 067,66 €	0,00 €	51 067,66 €
EDUCATION - JEUNESSE	12 833,00 €	24 004,00 €	0,00 €	24 004,00 €
AUTRES DOMAINES	53 576,87 €	66 396,06 €	0,00 €	66 396,06 €
TOTAL	1 250 048,21 €	1 281 664,82 €	29 800,00 €	1 311 464,82 €